Objet : FINANCES – Construction d'un club house – demande de subvention au Conseil Départemental.

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 29/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 **Présents : 28** **Votants : 29** **Procurations : 01**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02 AVR. 2015

Affiché le : 01 AVR. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

M. BERNES à M. ANDUZE

SECRETAIRE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES – Construction d'un club house – demande de subvention au Conseil Départemental.

Madame le Maire indique que les travaux de construction, extension ou rénovation de bâtiments communaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental. Elle propose de solliciter une subvention pour la construction du Club House de Football et de l'inscrire en tant que projet phare 2015.

Pour rappel, ce projet a été inscrit au budget à hauteur de 458 000 € TTC (dont 381 700 € HT subventionnables) pour les travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la construction du Club House de Football inscrit par ailleurs comme projet phare 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 mars 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840